4848

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT
" F.C.A."

Société Anonyme au capital de 160.000 €
Siège social : 19, rue Alphonse 1er
06200 NICE

R.C.S. NICE 344 197 322

DEPOT DU
26 AVR. 2012
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NICE

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2012

L'An Deux Mille Douze,
Le vingt-neuf mars,
à 18 heures.

Les actionnaires de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT - F.C.A." Société Anonyme au capital de 160.000 €, se sont réunis au siège social en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Conseil d'Administration, conformément à la Loi.

Il a été établi une feuille de présence qui est signée par chaque actionnaire en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Yves MAURER, en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Jean-Claude MOREL et Monsieur Cyrille VERRIERE, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-François CABANE est nommé secrétaire.

Monsieur Patrick MATHERON, Commissaire aux Comptes, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les Membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social. L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et habilitée à prendre toute décision ordinaire.

L'Assemblée, réunissant le quorum requis, peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

Greffe du Tribunal de Commerce de Nice : dépôt N°4848 en date du 26/04/2012

1. La feuille de présence de l'Assemblée,

2. L'inventaire, le Compte de Résultat, l'Annexe au Bilan et le Bilan de l'exercice clos le 30 septembre 2011,

3. Le Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

4. Les Rapports du Commissaire aux Comptes,

5. Le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Puis, le Président déclare :

- que liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'assemblée, a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant cette assemblée.

- et, qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires, au même lieu, depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :

  a) le projet des résolutions présenté par le Conseil d'Administration,

  b) l'inventaire, le bilan, l'annexe et le compte de résultat,

  c) les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes et le tableau des résultats de la société,

  d) un document mentionnant l'état civil des membres du Conseil d'Administration avec l'indication des autres sociétés dans lesquelles ces personnes exercent des fonctions de gestion, de direction, d'administration et de surveillance.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la société et sur l'exercice clos le 30 septembre 2011,**
- **Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et quitus aux administrateurs,**
- **Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2011,**
- **Démission d'un administrateur,**
- **Nomination d'un administrateur en son remplacement,**
- **Pouvoirs en vue des formalités,**
- **Questions diverses.**

Le Président donne lecture :

- du rapport du Conseil d'Administration contenant un exposé général de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé et la présentation des comptes de l'exercice ; il donne connaissance du tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices,

- du rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice de sa mission au cours de l'exercice écoulé,

- du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice 2010/2011 et sur les comptes dudit exercice,

- et la lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes et le bilan dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence elle donne, aux Administrateurs, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux propositions du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter, comme suit, le résultat bénéficiaire de l'exercice de 89.386,93 € :

• Résultat bénéficiaire de l'exercice		89.386,93 €
• Report à Nouveau 2010/2011	CR	958,78 €
		90.345,71 €

• Affectation en « Autres Réserves »		40.000,00 €
• REPORT A NOUVEAU 2011/2012	CR	50.345,71 €
		90.345,71 €

L'Assemblée Générale donne acte du rappel fait sur le montant des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

	Dividendes par action
• *AU TITRE DE L'EXERCICE 2007/2008*	6,00 €
• *AU TITRE DE L'EXERCICE 2008/2009*	5.60 €
• *AU TITRE DE L'EXERCICE 2009/2010*	7,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, déclare approuver ces conventions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée, les administrateurs concernés n'ayant pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Florence GAUDRY en qualité d'Administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité d'administrateur :

- **Monsieur Cyrille VERRIERE**
  Né le 21 octobre 1970 à LEVALLOIS PERRET (92300)
  De Nationalité Française
  Demeurant à NICE (06200) Quartier de Crémat
  20, Chemin de la Vignette

En remplacement de Madame Florence GAUDRY, démissionnaire.

Monsieur Cyrille VERRIERE déclare accepter lesdites fonctions.

Monsieur Cyrille VERRIERE est nommé Administrateur pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2013 et tenue avant le 31 mars 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir les formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

--*-*-*-*

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Membres du Bureau après lecture.

Yves MAURER
Président

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Jean Claude MOREL
Scrutateur

Cyrille VERRIERE
Scrutateur

Jean-François CABANE
Secrétaire

Florence GAUDRY

Bon pour démission des fonctions d'administrateur.